

2008 - Actualités Carmeuse – Année « Blanche » dans Vie Mosane

Mais Année « Mâle-Plume »

Vie Mosane N° 10 – 05-03-2008

Andenne, le 26 février 2008 Objet : Projet Mâle-Plume à Thon (Andenne et Gesves)

Solvay et une entreprise hollandaise Van Nieuwport ont décidé d'introduire une demande de permis d'exploiter 80 hectares de terrains appartenant à Solvay situés en Zone d'extraction au Plan de Secteur.

Aucun dossier n'a été déposé à ce jour.

Conformément à la procédure en matière de permis de carrières et préalablement au dépôt du dossier, la société MâlePlume (Solvay Belgique + Van Nieuwport Pays-Bas) a réalisé une réunion d'information qui s'est déroulée à Andenne ce mardi 4 mars 2008 (une assemblée nombreuse y a assisté ; nous y reviendrons dans une prochaine édition).

Le Collège communal, réuni le 25 février 2008, a examiné les conséquences de cette intention et a enregistré la réaction du Collectif des habitants qui a réuni à Thon-Samson, le samedi 23 février 2008, plus de 350 opposants.

Le Collège communal a convenu de mettre à l'ordre du jour du **Conseil communal** du 7 mars 2008 ce dossier pour que le Conseil communal puisse **définir** d'emblée **sa position** à l'égard de cette intention.

Le Collège communal a décidé, ce 25 février 2008, à l'unanimité, de proposer un refus définitif vis-à-vis de ce projet.

La Ville d'Andenne considère que l'ouverture d'une carrière en l'endroit, même si les terrains sont en zone d'extraction au Plan de secteur, créera un préjudice considérable pour la Ville d'Andenne et ses habitants, plus particulièrement pour les habitants concernés d'Andenne et de Gesves.

La Région comprend quelques-uns des plus beaux villages de Wallonie,

Il en résulterait un préjudice considérable sur le plan immobilier pour l'ensemble des habitants dont les maisons d'habitation seraient dévaluées,

L'extension de l'habitat et de l'emploi lié aux services serait définitivement freinée en l'endroit comme on a pu le constater à Namêche où depuis 30 ans, le volume de la population s'est réduit de 10 % alors qu'il augmentait dans d'autres communes du Grand Andenne dans des proportions considérables, comme par exemple 41 % à Coutisse

Ce projet ne peut donc apporter rien de concret, ni de positif à la population andennaise et à la Ville d'Andenne.

Notre Ville a par ailleurs développé une politique active de création d'emplois qui a permis, de décembre 1994 à décembre 2005, d'augmenter le nombre d'emplois de 1.300 unités.

Le volume de l'emploi créé par l'ouverture de cette carrière (de 17 à 20 emplois) est tout à fait marginal par rapport aux multiples projets de développement économique et immobilier sur le territoire andennais.

Enfin, cette carrière ne peut apporter aucune perspective de développement sérieux au profit de la Région wallonne dès lors que la pierre extraite serait pour l'essentiel (+ 80 %) traitée aux Pays-Bas.

La Ville d'Andenne entend **demander au Gouvernement wallon de s'opposer** d'emblée à ce projet.

Il est important pour « Mâle-Plume » et les groupes Solvay et Van Nieuwport de **renoncer** dès à présent à l'introduction d'un tel dossier.

La Ville demande au Gouvernement wallon d'inviter Solvay à **renoncer** à un projet préjudiciable à son image en Belgique et en Europe.

Le Collège communal estime qu'il est **inutile d'entretenir** durant des années, **une polémique** à propos d'un projet qui ne peut aboutir et d'engager deux entreprises dans des **frais inutiles** tout en exposant inutilement, pendant des années, les habitants concernés à un **stress épouvantable**.

Le Collège communal demandera donc au Conseil communal de manifester sa totale opposition à ce projet et d'user de tous les pouvoirs dont il dispose pour défendre l'intérêt de la Ville d'Andenne et de ses habitants et de ceux des communes voisines, à moyen, court et long terme.

*Pour le Collège communal
Claude Eerdekins
Député-Bourgmestre*

**Avis relatif au projet
d'exploitation de la carrière
« Mâle-Plume »
Communes d'Andenne et de Gesves**

Gestionnaires de dossier : F. Delvaux et M. Rossignol

L'association des « **Plus Beaux Villages de Wallonie** » a comme objectifs la préservation et la mise en valeur du patrimoine rural wallon. Elle inscrit ses activités dans une politique de développement durable, dans le respect du cadre local et de la qualité de vie des habitants.

Elle vise à promouvoir l'activité économique au cœur des villages, notamment par le support à un tourisme respectueux, tourné vers la découverte du patrimoine bâti et naturel.

Observations et remarques générales

L'ampleur du projet est disproportionnée par rapport à la zone d'habitat qu'elle jouxte directement. Le gigantisme de la zone d'exploitation crée un rapport d'échelle démesuré.

Les conséquences de ce projet d'exploitation sur le cadre de vie au sens large des « Plus Beaux Villages » de Thon-Samson et de Mozet (Goyet) sont multiples :

- **Sites identifiés** de grandes qualités **menacés** (zoné d'habitat RGBSR et ensemble architectural d'intérêt, zone Natura 2000 « Bassin du Samson »).
- **Menace sur certaines parties du bâti** (stabilité mise en danger suite à un charroi particulièrement lourd lors de l'installation des infrastructures, dépôts de pellicules de poussières sur les bâties, ...),
- Nuisances acoustiques et atmosphériques incompatibles avec l'habitat.
- Viabilité des villages affectée avec un risque évident d'exode
- Perte d'attractivité indubitable pour le tourisme local (activités Horeca, tourisme vert et de terroir), avec un risque avéré pour les emplois qui y sont liés.
- Impact paysager suite à la rupture dans la continuité et l'harmonie du paysage (destruction de la limite entre l'auréole villageoise et le site de Mâle-Plume).
- Appauvrissement durable de la qualité de l'environnement et déstructuration du biotope.

Vu l'ensemble de ces observations et des impacts potentiels qui en découlent, vu les investissements considérables, tant sur le plan humain que matériel, réalisés ces dernières années par les habitants, les Communes et les investisseurs privés en vue de valoriser et dynamiser un site et un lieu de vie de qualité, l'association des Plus Beaux Villages de Wallonie se positionne officiellement contre le projet de carrière à Mâle-Plume.

*Pour le Conseil d'Administration
Alain Collin
Président*

Lettre du S.I. Gesves adressée ce jour aux responsables politiques

Le Syndicat d'initiative de Gesves a pris connaissance du projet de carrière sur le site de « Mâle-Plume » qui concerne une partie du territoire gesvois, à Goyet. Soucieux de la prospérité économique de notre environnement, nous y avons été particulièrement attentif.

Après analyse, nous estimons que ce projet est préjudiciable aux intérêts des habitants, des visiteurs potentiels, à l'environnement, à la qualité de vie des gens et à la vie économique elle-même. En effet le principal gisement intéressant dans cette zone est d'ordre touristique : les retombées économiques pour la région de ce projet de carrière seraient négatives en ce sens qu'elles produiraient moins de richesse pour la région et ses habitants que le potentiel touristique en cours de valorisation.

En conséquence nous demandons qu'il ne soit pas donné suite à ce projet, notamment pour les raisons suivantes :

Vallée du Samson. Cette vallée récemment encore classée en tête des sites de grand intérêt touristique namurois par un sondage est aussi le lieu où ont été investis des efforts de particuliers et de sociétés dans la perspective d'augmenter l'attractivité et les capacités d'accueil. Il n'est pas justifié que prévalent les intérêts d'une seule société d'exploitation d'une carrière sur les multiples autres investissements consentis.

Les Grottes de Goyet sont à elles seules une bonne raison de ne pas donner suite à un projet de carrière dans le même massif rocheux. Comment imaginer que des groupes de visiteurs, des enfants, puissent encore en toute sécurité visiter ce haut lieu de notre passé, , alors que le massif serait secoué par des tirs de mines, dont l'effet des ondes serait malaisé à déterminer :
Mais ce projet met en danger l'existence même des grottes, patrimoine humain dépassant largement le ressort de notre petite communauté gesvoise.

Le village de Mozet, dont Goyet fait partie a été un des premiers à recevoir le label des « Plus beaux Villages de Wallonie ». Cette reconnaissance fut le point de départ d'améliorations constantes, fruits des investissements des personnes privées mais aussi de la Commune de Gesves avec l'argent collectif. Un fleuron comme un « Beau Village » est en effet aussi un point d'accrochage pour la promotion des autres atouts et investissements dans le domaine du tourisme. Une carrière à proximité dévaluerait tous ces investissements à la suite du déficit d'image de marque, aux risques de nuisances (charroi, poussières, etc.) et à la perte d'un pôle d'attraction comme les Grottes de Goyet et plus largement de la vallée du Samson.

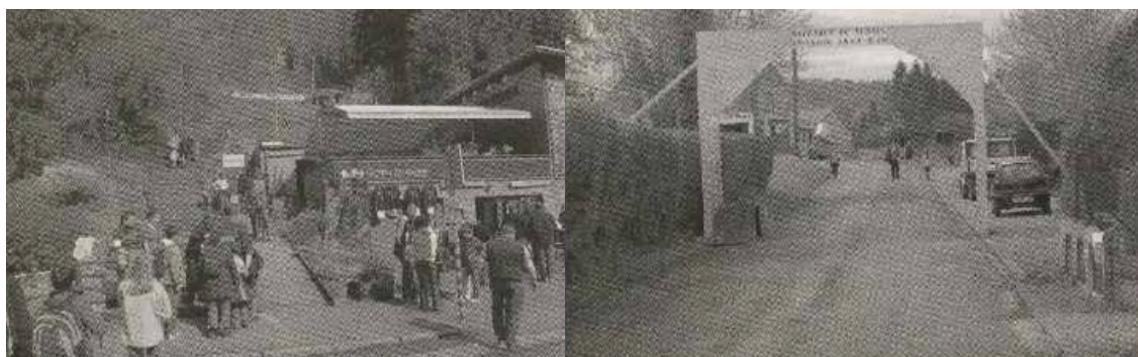
Nous espérons vivement que les instances appelées à statuer prendront conscience des intérêts du grand nombre pour interdire l'aboutissement de ce projet

de carrière qui favoriserait les intérêts très particuliers d'un seul investisseur - prédateur.

*Pour le conseil d'administration du Syndicat d'Initiative de Gesves,
ASBL,
Adrien Mertens, Président.*

**Dimanche dernier, succès de foule pour la promenade organisée
contre le projet carrier de « Mâle-Plume »
sur les territoires des communes de Gesves et d'Andenne**

**Environ 1.500 personnes ont effectué
a promenade de 3,5 ou 10 km à pied
contre le projet du groupe Solvay et Van Nieuwport,
visant l'exploitation d'une zone de 90 hectares sur le site
du bois de Mâle-Plume, entre Thon et Goyet,
pour y extraire +/- 80 millions de m³ de calcaire
sur une période de 40 ans.
Ces pierres seraient acheminées jusqu'à la Meuse
par un tunnel souterrain de 1,5 kilomètre,
afin de remplir journalement une soixantaine de barges
pour être acheminés en Hollande.**



Charroi intempestif pendant deux ans (ces camions « monstres » vont traverser Goyet « à toute allure » pour arriver sur le site) ..., fiabilité du sol compromise, grottes préhistoriques d Goyet (patrimoine gesvois) en danger, proximité d'une maison de retraite « Le Foyer Saint-Antoine », havre de paix et de quiétude, environnement

gâché de cette, au combien, jolie vallée du Samson... sans compter que cette exploitation n'aura aucune retombée sur l'emploi régional !!!

Et c'est pourquoi, dimanche, emmenés par le bourgmestre d'Andenne, Claude Eerdekkens, et le bourgmestre de Gesves, José Paulet, ainsi que des élus locaux de tous bords politiques, une foule très nombreuse (composée certes de personnes locales mais également des gens qui n'habitent pas la vallée), opposée totalement à ce projet, a parcouru cette balade autour du site de Mâle Plume, dans une ambiance calme, afin de sensibiliser l'opinion publique à faire pression contre ce projet carrier.

Vie Mosane N° 22 – 04-06-2008

S.A. Carrières Mâle-Plume :
« Mettre tout en œuvre pour une information objective de tous les riverains »

La S.A. Carrières Male Plume présentera son projet d'exploitation d'un gisement de calcaire le 17 juin prochain à 19 h 30, sous un chapiteau installé sur la Place des Tilleuls à Andenne, conformément à la nouvelle législation en vigueur en Région wallonne.

La réunion d'information sera organisée sous le régime de la nouvelle législation relative à la participation du public en matière d'environnement, en vigueur depuis le 8 mars 2008.

Conformément à cette nouvelle législation, la réunion organisée par la S.A. Carrières Mâle Plume sera présidée par le Bourgmestre d'Andenne avec son collègue de Gesves. Le procès-verbal de la réunion sera établi par les soins de l'Administration communale d'Andenne.

Désireuse de fournir à la population une information objective et complète, S.A. Carrières Mâle Plume a tenu deux réunions préparatoires avec les autorités d'Andenne et de Gesves, le 18 avril et le 14 mai. Ces réunions ont permis de définir les modalités d'organisation de la réunion d'information et de préciser les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de l'ensemble des riverains.

La S.A. Carrières Mâle Plume installera un chapiteau d'une surface totale de 825 m³ et d'une capacité de 1.000 places assises sur la Place des Tilleuls Andenne. Mis en place dans le respect de l'ensemble des recommandations formulées par les pompiers et contrôlé par un organisme agréé, il satisfera à toutes les normes de sécurité. Deux journées seront nécessaires pour installer cette infrastructure.

L'organisation de cette réunion traduit la volonté de la S.A. Carrières Mâle-Plume de mettre tout en œuvre, de façon transparente, pour informer l'ensemble des riverains dans les meilleures conditions possibles. La réunion sera l'occasion pour

chacun d'émettre des observations et suggestions qui seront examinées dans le cadre de l'étude des incidences sur l'environnement.

A ce jour, le projet de la S.A. Carrières Mâle-Plume n'a pas encore pu être présenté officiellement et complètement à la population, ce qui alimente inquiétude et préjugés.

Dans l'attente de la réunion, la S.A. Carrières Mâle-Plume continue à informer les riverains via son numéro de téléphone mis à la disposition du public (070/22 21 66) et son site Internet www.maleplume.be

Vie Mosane N° 25 – 25-06-2008

La carrière de Mâle Plume fait parler d'elle ! Les opposants sont très en colère !

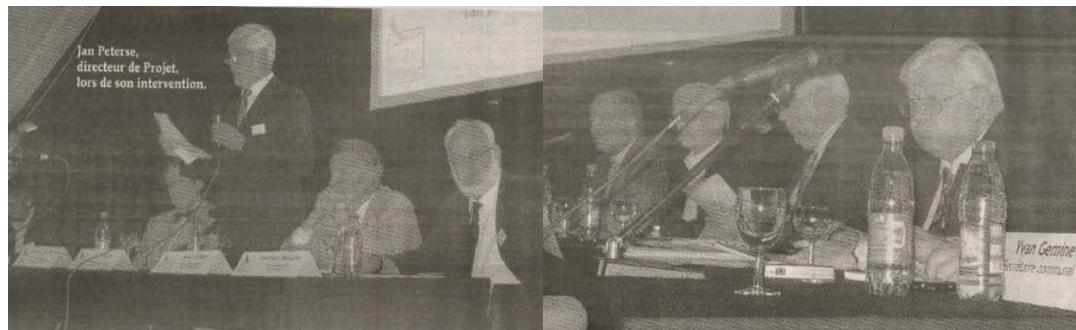
Mardi dernier, les responsables du projet de Mâle-Plume (le groupe néerlandais Van Nieuwport et le groupe Solvay) ont organisé une réunion d'informations sur leur projet, dans le chapiteau installé sur la Place des Tilleuls d'Andenne.

Une foule très nombreuse et en colère, sous la houlette du président de l'ASBL « Non à Mâle-Plume », Thierry Tacheny, est venue manifesté son opposition contre ce projet insensé de l'exploitation de la carrière. De nombreux habitants d'Andenne et de Gesves, accompagnés de beaucoup d'autres, ont posé moulte questions aux organisateurs.

En effet, les responsables du projet comptent extraire plusieurs millions de tonnes en une quarantaine d'années, les acheminer à la Meuse par un tunnel de 1.500 mètres en dessous des villages et affirment qu'il n'y aura aucune nuisance pour les habitants des communes de Thon (Andenne) et Mozet (Gesves).

De nombreuses autorités locales et régionales étaient également présentes pour témoigner leur solidarité aux 11.000 pétitionnaires contre ce projet.

Celui-ci est très loin d'être réalisé et gageons que cette affaire fera encore coulé beaucoup d'encre.



De nombreuses personnalités politiques étaient présentes à cette réunion.

COMMUNIQUE DU CDH D'ANDENNE

Le cdH d'Andenne se réjouit grandement de l'intervention d'André ANTOINE (cdH), Ministre wallon du Développement territorial, et le soutient totalement dans sa proposition de révision du Plan de secteur. Cette modification supprimera, à terme, la « zone d'extraction » du bois de Mâle Plume.

Le projet des sociétés Solvay et Van Nieuwpoort d'exploitation de la carrière Mâle-Plume « présente des difficultés majeures, parfois insolubles », a expliqué André ANTOINE lors d'une visite à Thon-Samson, ce vendredi midi, avec Etienne SERMON, chef de Groupe du cdH au Conseil com munal d'Andenne et le comité de riverains.

Le Ministre a également et surtout fait part de son intention de réviser le plan de secteur, pour faire passer la zone d'extraction de Mâle-Plume en zone forestière et/ou agricole.

André ANTOINE et les experts présents sont en effet convaincus que les difficultés administratives et juridiques sont trop importantes pour délivrer un permis d'exploiter aux sociétés Solvay et Van Nieuwpoort. Il existe en effet des problèmes liés à l'environnement (présence d'une zone Natura 2000) ou à la logistique, car les communes n'approuvent pas certaines voiries, ni le projet de tunnel sous les maisons du village...

L'ensemble du Comité du cdH est heureux de la « pacification » de ce dossier et de la quiétude que pourront, enfin, retrouver les riverains !

Merci Monsieur le Ministre !

Communiqué de presse

Le Collège communal d'Andenne portera à l'ordre du jour du Conseil communal du 11 juillet 2008 la suite du dossier « Male-Plume » en espérant que cela soit une suite et surtout une fin.

Il sera tout d'abord proposé de remercier Mr ANTOINE et le Gouvernement wallon.

Le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire a pris la bonne décision et aux côtés du collectif « Non à Mâle-Plume » et de tous les habitants d'Andenne et de Gesves, comme de tous les défenseurs de l'environnement qui apprécient particulièrement notre région. Nous devons dire « Merci » au Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire.

La consultation populaire qu'il était proposé d'organiser le 2^{ème} dimanche d'octobre devient finalement sans objet. L'objectif de celle-ci était de faire pression sur le Gouvernement wallon, l'opposition des autorités locales d'Andenne et de Gesves étant d'ores et déjà acquise.

En fonction de la position du Ministre André ANTOINE, il est inutile de maintenir cette pression supplémentaire puisque le Gouvernement a fait droit à la thèse d'Andenne, de Gesves et du collectif des riverains.

Néanmoins et pour l'hypothèse où par extraordinaire, le prochain Gouvernement wallon aurait une thèse différente, le Collège se réservera la possibilité de réactiver la procédure de consultation de la population en réitérant, s'il échoue, son opposition à un projet que rien ne justifie.

Nous félicitons très cordialement, aux côtés du Ministre, le collectif « Non à Mâle-Plume » et tous les riverains et citoyens anonymes qui se sont mobilisés contre ce projet insensé.

Bonnes vacances et à bientôt.

Le Collège communal d'Andenne.

Vie Mosane N° 34 – 24-09-2008

Communiqué du Collège communal d'Andenne « MALE-PLUME »

Objet :

Réaction de la Ville d'Andenne au recours « gracieux » des sociétés Male Plume contre la délibération du Conseil communal d'Andenne unanime.

Une mise au point est d'emblée nécessaire.

Le conseil communal a adopté le 11 juillet 2008 la délibération ci-annexée.

1, En démocratie, les élus locaux ont le droit de décider unanimement de s'opposer à l'exploitation du site carrier Male-Plume (voir article 1^o) par les groupes Solvay et Van Nieuwport.

Le Conseil communal est compétent pour refuser tant le passage en sous-sol par un tunnel qu'en surface de véhicules lourds sur des voiries inadaptées.

La Ville n'acceptera pas que l'on dégrade ses voiries et que l'on détruise de manière irrémédiable l'un des plus beaux villages de Wallonie (voir article 2).

Il est stupéfiant qu'au mépris de l'article 3 de la décision du Conseil communal, les sociétés Male Plume demandent au Ministre des Affaires intérieures wallonnes, Mr COURARD, de « déshabiller » le vice-Président du Gouvernement wallon, Mr ANTOINE qui a pris la sage décision de refuser ce projet.

2. Ce recours qualifié de « gracieux », par ailleurs tardif, participe du « surréalisme à la Belge ».

En aucune façon, la délibération du Conseil communal ne viole ni l'article 162 de la Constitution, ni la loi (laquelle par ailleurs ?) et encore moins l'intérêt général. Au contraire, c'est l'obstination de Solvay et de Van Nieuwport de détruire Mozet et Thon qui constitue une agression.

La logique « des sociétés Male-Plume » relève du délire.

Pour eux, rayer de la carte deux des plus beaux villages de Wallonie pour évacuer la pierre extraite en Allemagne et aux Pays-Bas est une action qui relève de l'intérêt général.

Probablement, la multinationale Solvay a-t-elle l'habitude, sous d'autres latitudes de traiter avec des dirigeants politiques qui sont au service des intérêts privés.

En Belgique, comme en Wallonie et à Andenne, nous sommes dans un État de droit. Le respect de l'intérêt général relève de la seule responsabilité des autorités légitimement élues.

Il n'appartient pas à des conseils d'administration défendant des intérêts exclusivement privés de dicter leur loi aux Andennais et au Ministre ANTOINE lors de réunions de conseils d'administration réunis à Berlin, Amsterdam ou ailleurs.

3. Que d'erreurs de droit dans le communiqué des « sociétés Male-Plume »

1) Quant à la condamnation a priori reprochée à la Ville.

La Ville d'Andenne a parfaitement le droit, aux côtés de ses habitants réunis dans le collectif « Non à Male-Plume » de manifester son opposition radicale à un projet nuisible avant qu'il ne soit introduit.

En s'exprimant très clairement après avoir découvert le projet, mais dès avant le lancement de la procédure, la Ville d'Andenne a voulu éviter à la société Solvay de dépenser inutilement de l'argent dans des frais d'études, d'avocats, etc. Les actionnaires éclairés devraient en remercier particulièrement le Collège communal.

2) Quant au traitement discriminatoire invoqué par Solvay.

La Ville ne commet aucune discrimination en refusant un projet détestable pour ses habitants. C'est au contraire ce projet insensé qui est discriminatoire pour la qualité de vie des habitants concernés.

3) Enfin, quant à la prétendue violation de la liberté du commerce et de l'industrie, tout « juriste équilibré » sait que tous les droits s'accommodent de devoirs et de restrictions et que la liberté de commerçer, de fabriquer ou de transformer ne peut s'exercer que dans le respect de l'ensemble des réglementations existantes, et notamment celles relatives au développement durable et à l'autonomie communale. En l'espèce, le Collège communal partage le sentiment de Mr le Ministre ANTOINE en charge de l'Aménagement du Territoire que ce projet n'a aucune valeur ajoutée pour la Wallonie et qu'il entraînera un préjudice considérable pour la population andennaise.

La Ville n'a commis aucune violation de la liberté d'entreprendre de Solvay. Elle est en état de légitime défense face à une agression sans précédent.

Le Collège communal par la voie de son avocat fera valoir auprès de Mr le Ministre COURARD que ce recours intempestif a été dicté par le souhait de rassurer les actionnaires de Solvay dans une époque de crise boursière.

Le communiqué de Solvay a sans doute eu sur le plan boursier un effet positif puisqu'à la clôture des marchés à la Bourse de Bruxelles le 16 septembre 2008, l'action Fortis enregistrait un recul de 11,50 %, celle de Dexia un recul de 8,35 % ... tandis que l'action Solvay progressait de 3,13 %.
CQFD...

*Pour le Collège communal
Claude EERDEKENS
Député-Bourgmestre d'Andenne*

Vie Mosane N° 43 – 03-12-2008

Mâle Plume, premiers actes illégaux !

Andenne, le 27 novembre 2008

Communiqué de presse

En date du 10 novembre 2008, le Collège communal de la Ville d'Andenne avait déposé au Conseil communal un point en urgence relatif à un nouvel élément dans le dossier Male-Plume (Andenne-Gesves).

Il s'avérait, en effet, qu'une déclaration de travaux de forages et de carottages dans le Bois de Mâle Plume avait été déposée auprès de l'Administration communale. Celle-ci a été déclarée irrecevable par le Collège communal en date du 3 novembre 2008 au motif que la nature de ces travaux requiert un permis d'urbanisme selon la consultation du Professeur Haumont de l'UCL, spécialiste en droit de l'urbanisme et de l'environnement.

Par mesure de précaution, le Collège communal avait néanmoins sollicité de la part du Conseil communal qu'une autorisation de principe d'ester en justice puisse lui être donnée pour l'hypothèse d'un recours auprès du Ministre régional wallon, Monsieur Lutgen, ou pour l'hypothèse où Solvay et Van Nieuwpoort, sans autorisation, réaliseraient une voie de fait. Le Conseil communal, à l'unanimité, s'était prononcé en faveur d'une action judiciaire si le cas devait se présenter.

Nous apprenons aujourd'hui, via le collectif « Non à Mâle Plume » que des personnes engagées par les groupes Van Nieuwpoort et/ou Solvay se sont rendues sur les lieux pour y effectuer des mesurages et y planter des piquets rouges.

Plus grave encore, ces travaux de bornage ont été effectués sur des terrains n'appartenant pas à la société Mâle-Plume. Les propriétaires concernés ont adressé

au groupe hollandais Van Nieuwpoort des courriers confirmant qu'ils n'acceptaient pas que leurs biens soient utilisés pour quelque motif que ce soit.

Face à ces comportements illégaux, la Ville d'Andenne a fait constater les faits par la Police et le Conseiller en Environnement de la Ville d'Andenne. Ces rapports seront transmis à l'avocat désigné par la Ville, Maître Haumont, avec un dossier complet lui permettant d'ester en justice face à ces agissements scandaleux.

Claude EERDEKENS
Député-Bourgmestre

Vie Mosane N° 48 – 31-12-2008

**Nouveau refus
ministériel dans le dossier
Male-Plume !**

Nous prenons connaissance ce jour de la décision du Ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique de ne pas annuler la délibération prise par le conseil communal d'Andenne en date du 11 juillet 2008.

La Société Mâle Plume avait, en effet, introduit un recours gracieux contre cette délibération en date du 15 septembre 2008 par l'entremise de Maître France MAUSSION du Barreau de Bruxelles.

La Ville y a répondu par une note d'observation rédigée par Maître Francis HAUMONT, Avocat au Barreau de Bruxelles et Professeur à l'UCL en Droit de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en date du 30 octobre 2008.

Après examen des différentes pièces, le Ministre vient d'estimer que « *cette délibération ne constitue qu'une déclaration d'intention qui n'est pas de nature à modifier l'ordonnancement juridique* ».

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette position ministérielle qui renforce encore nos 3 convictions en ce dossier.
Il s'agit, une nouvelle fois, d'un revers fâcheux pour la Société Mâle-Plume et son projet irréaliste de carrière !

Claude BERDEKENS
Bourgmestre de la Ville d'Andenne

End - 2008